

Chasses et précautions pour vos promenades en forêt sur la Commune de Libramont-Chevigny

Du 21 septembre au 31 décembre inclus, il convient de respecter les interdictions de passage dues aux chasses.

Il convient de se conformer aux panneaux d'interdictions et de rester sur les chemins.

Aux principales entrées de ces territoires, vous pourriez trouver :

=> Des affiches jaunes qui vous informent du calendrier de la saison de chasse

=> Des affiches rouges qui vous indiquent qu'il est interdit de circuler aux heures mentionnées sur celles-ci.

LB004 - Promenade pédagogique celtique

Départ du Parc forestier de Bonance - 3 km - Balises vertes

Chasses se déroulant sur le parcours de cette promenade :

Lot 3 - Locataire Goffin Etienne - chasse de Rifontaine

21/10/2020

18/11/2020

16/12/2020

14/01/2021

LB004 - Promenade des Eglises et chapelles (1)

Départ du Rond-point Place communale - 7,4 km - Balises bleues

Chasses se déroulant sur le parcours de cette promenade :

Lot 3 - Locataire Goffin Etienne - chasse de Rifontaine

21/10/2020

18/11/2020

16/12/2020

14/01/2021

LB005 - Au Sud du Ban de Chevigny (2)

Départ du Rond-point Place communale - 8,2 km – Balises rouges encore non placées

Chasses se déroulant sur le parcours de cette promenade :

Lot 8 - Locataire Jean-Claude ADAM - chasse de Hure de Huqueny

18/10/2020

08 et 29/11/2020

20/12/2020

Lot - Locataire Willy MAURY

14/11/2020

LB006 - Voie Saint Antoine (3)

Départ du Rond-point Place communale - 18,5 km – Balises jaunes

Affût : l'accès à la forêt est autorisé uniquement de 9h30 à 17h00 :

Du 21/09/2020 au 30/09/2020

Chasses se déroulant sur le parcours de cette promenade :

Lot 3 - Locataire Goffin Etienne - chasse de Rifontaine

21/10/2020

18/11/2020

16/12/2020

14/01/2021

Lot 6 - Locataire Baron de FIERLANT DORMER Diego - chasse de Le Monty

30/10/2020

19/12/2020

Lot 18 - Locataire LEGRAND Thierry - chasse de Sberchamps

27/10/2020

24/11/2020

22/12/2020

19/01/2021

LB007 - Promenade du Serpont (4)

Départ du plan d'eau du Centre sportif - 7,5 km - Balises bleues

Affût : l'accès à la forêt est autorisé uniquement de 9h30 à 17h00 :

Du 21/09/2020 au 30/09/2020

Chasses se déroulant sur le parcours de cette promenade :

Lot 1 - Locataire LALOUX - chasse de Bras

18/10/2020

06 et 29/11/2020

18/12/2020

31/01/2021

LB008 - Promenade de la Briqueterie (5)

Départ du plan d'eau du Centre sportif - 6,3 km – Balises rouges

Affût : l'accès à la forêt est autorisé uniquement de 9h30 à 17h00 :

Du 21/09/2020 au 30/09/2020

Chasses se déroulant sur le parcours de cette promenade :

Lot 2 - Locataire LALOUX - chasse de Bras

18/10/2020

06 et 29/11/2020

18/12/2020

31/01/2021

Lot 3 - Locataire Goffin Etienne - chasse de Rifontaine

21/10/2020

18/11/2020

16/12/2020

14/01/2021

LB009 - Premier clapotis de la Lesse (6)

Promenade supprimée

LB0010 - Au cœur de la sérénité de la Forêt (7)

Départ route de Libin - 6,2 km – Balises jaunes

Affût : l'accès à la forêt est autorisé uniquement de 9h30 à 17h00 :

Du 21/09/2020 au 30/09/2020

Chasses se déroulant sur le parcours de cette promenade :

Lot 23 - Locataire Reylandt COPPEE - chasse de Beleigne

10/10/2020

07/11/2020

05 et 26/12/2020

Chasse COTTIN

11/10/2020

22/11/2020

20/12/2020

Période de chasse et prudence !

On rencontrera des panneaux d'avertissement en cas d'activité de chasse. Si ces panneaux ne comportent pas d'affiche rouge, c'est qu'ils avertissent d'un danger potentiel mais n'interdisent pas la circulation. **Si vous passez, n'oubliez quand même pas que ce sera à vos risques et périls...**

Les indications qui précèdent valent pour les forêts publiques. Une forêt privée est une propriété privée. Son propriétaire y est pratiquement libre de faire ce qu'il y veut. N'oublions néanmoins pas que ces bois et forêts privées sont souvent traversés par des chemins publics ou du moins des servitudes de passage dont l'accès doit rester libre. Dans ce cas, les limitations pour cause de chasse doivent y être également clairement indiquées.

Il n'y a pas **une** période, **mais plusieurs périodes de chasse**, en fonction des différents gibiers. **La majorité des grandes chasses et battues s'étendent sur une période allant du 1er octobre jusqu'à la fin de l'année.**

En pratique, en automne, il vaut mieux se promener en forêt avec des vêtements de couleurs voyantes et claires, même si c'est au détriment de l'élégance et de la discrétion.

